

LA NÉGO: TOUT LE MONDE Y GAGNE!



www.secteurpublic.info

Régime de retraite

Pour plus de stabilité et de sécurité

Le 18 février, les pourparlers à la table centrale ont porté essentiellement sur la retraite. Les négociateurs du Front commun et du Conseil du trésor ont reçu le rapport produit par le comité technique de travail sur la retraite. Ce comité paritaire a travaillé au cours des dernières semaines à évaluer différentes hypothèses afin de formuler des recommandations aux parties négociantes. Les discussions se poursuivront dorénavant directement à la table centrale.

Nous nous entendons sur la nécessité de revoir la méthode de financement du régime et sur plusieurs modalités en relation avec ce changement de méthode. Toutefois, **trois éléments achoppent** en ce qui a trait à ce changement majeur.

1 D'abord, nous ne nous entendons pas sur la hauteur du fonds de stabilisation, une réserve de sécurité pour faire face aux soubresauts des marchés financiers. Le gouvernement souhaite que cette réserve soit égale à 15 % des engagements du régime. Pour le Front commun, la réserve doit être de 10 %.

2 Ensuite, nous ne nous entendons pas quant à l'utilisation des surplus lorsque l'actif de la caisse dépassera de 20 % le passif, soit les engagements futurs du régime et le fonds de stabilisation. Nous souhaitons qu'un surplus se situant entre 10 % et 20 % du passif soit utilisé pour amortir les taux de cotisation. De plus, pour nous, un surplus supérieur à 20 % devrait servir à des bonifications au régime, l'indexation des rentes pour les années cotisées entre 1982 et 1999 étant prioritaire. De son côté, le gouvernement ne veut pas discuter de quelque bonification que ce soit ; il veut que les surplus servent à amortir le taux de cotisation indéfiniment.

3 Enfin, le gouvernement ne montre pas d'ouverture à notre demande très importante d'instaurer des variations du taux de cotisation par palier afin que les hausses et les baisses du taux soient, à l'avenir, plus stables et plus prévisibles.

Par ailleurs, les parties s'entendent pour revoir la formule de cotisation pour exempter la portion inférieure à 25 % du minimum des gains assurables (MGA), plutôt que 35 % comme c'est le cas actuellement, sans que cela n'ait d'impact pour les bas salarié-es. Toutefois, les parties ne s'entendent pas sur la façon de financer le manque à cotiser pour le régime.

Enfin, nous nous entendons pour faire passer de 35 à 38 ans la limite du nombre d'années cotisables permettant aux salarié-es qui le désirent de rester au travail plus longtemps et de toucher une meilleure rente. Cela ne modifie en rien les critères actuels pour la prise de retraite sans pénalité.

Soulignons que le gouvernement maintient toujours des demandes inacceptables. Il veut :

- Hausser la pénalité actuarielle pour la prise de retraite anticipée ;
- Mettre fin à la banque de 90 jours crédités à la prise de la retraite ;
- Introduire le critère de 55 ans d'âge, au minimum, pour partir à la retraite.

Il n'est pas question que nous acceptions de tels reculs !



Si le gouvernement veut
retenir la main-d'œuvre
expérimentée,
qu'il nous offre des
conditions de travail
décentes et du respect !
qu'il nous offre des
mesures de rétention,
pas des mesures
de détention !

Faire échec
aux demandes de reculs
du gouvernement,
stabiliser et sécuriser
notre régime de retraite,
et défendre notre droit
à la retraite,
voilà des objectifs de la
plus haute importance !

La seule façon de les atteindre :
nous faire entendre et nous mobiliser !
Nous avons donc un rendez-vous incontournable !

Grande manifestation nationale du Front commun
Le samedi, 20 mars 2010
Rassemblement sur la Place du Canada,
angle René-Lévesque Ouest et Peel
Départ de la manifestation à 13 heures

Marchons par milliers vers les bureaux de Jean Charest !
Marchons pour nous faire respecter !



**La manifestation,
tout le monde y gagne !**